



Obtenir une carte de séjour

Par **hafidus**, le **09/02/2011** à **11:32**

Bonjour,rnj'aimerais bien une aide voila j'ai 2 ans de mariage avec ma femme qui a une nationalité française en vis en algerie , sa fait 4 mois qu'on as reçu notre liveret de famille au consulats de france a alger , en ce moment en as pas l'intention de y' aller en france , comme dois_je faire pour obtenir ma carte de séjour directement du consulats de france a algerrn rn mes salutations.

Par **mimi493**, le **09/02/2011** à **12:00**

Vous ne pouvez pas. rnLe Consulat ne délivre que des visas. rnLa carte de séjour ne se délivre qu'en Préfecture, qu'une fois que vous êtes arrivé en France avec un visa long séjour, et que le conjoint français vive en France avec vous parce que sinon, il n'y a personne pour l'hébergement

Par **hafidus**, le **09/02/2011** à **12:15**

merci pour la reponse, donc alors je pourrais demander en ce moment que du visa c sa????

Par **mimi493**, le **09/02/2011** à **15:00**

oui et il peut être refusé, notamment si vous ne partez pas avec le conjoint français. Souvent, il

faut que le conjoint français parte d'abord, trouve un logement etc.